

# Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Hranitherm 600.64

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Colles thermofusibles

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Distributeur

Hranipex Czech Republic k.s.  
J. Rýznerové 97, Komorovice  
CZ- 396 01 Humpolec  
Czech Republic  
T 565 501 210  
[help@ecomole.com](mailto:help@ecomole.com) - [www.hranipex.cz](http://www.hranipex.cz)

#### Fournisseur

Hranipex SAS  
3E, rue de Lugano  
FR- 68180 Horbourg-Wihr  
France  
T +33(0)3 89 20 61 00 - F +33(0)3 89 20 61 06  
[info@hranipex.fr](mailto:info@hranipex.fr) - <http://www.hranipex.fr>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers<br>C.H.U                        | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9                                   | +33 2 41 48 21 21 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX<br>CHU Pellegrin Tripode      | Place Amelie Raba-Leon<br>33076 Bordeaux Cedex                          | +33 5 56 96 40 80 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON                                   | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille<br>Hôpital Sainte Marguerite | 270 boulevard de Sainte Marguerite<br>13274 Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal         | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48 |             |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- |   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer une respiration artificielle. En cas de malaise consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Dans le cas où le produit fondu sur la peau, refroidir immédiatement avec de l'eau froide. Ne pas enlever le produit solidifié de la peau. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Appeler immédiatement un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : de la poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Non déterminé.   |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |   |  |
|---|--|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. L'exposition à des produits de combustion ou de décomposition peut nuire à votre santé. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. |
|---|--|

### 5.3. Conseils aux pompiers

- |   |   |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Evacuer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.   |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |

## Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Équipement normal pour les pompiers, c'est-à-dire la cuisinière incendie (EN 469), les gants (EN 659) et les bottes (spécifications HO A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire (EN 137).

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Risque de glissade sur la matière renversée.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Si la zone de fuite est propre, le produit peut être réutilisé. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les Rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute formation de poussière.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur et le soleil direct. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à température ambiante.  
Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

## 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

En cas de manipulation à températures élevées : Vêtements de protection à manches longues. Catégorie II. Chaussures de sécurité. EN ISO 20344

##### Protection des mains:

Utiliser des gants isolants lors de la manipulation du produit à chaud

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les mains avant une pause et à la fin des travaux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| État physique                 | : Solide                    |
| Couleur                       | : Beige.                    |
| Apparence                     | : Granulés.                 |
| Odeur                         | : Pas disponible            |
| Seuil olfactif                | : Pas disponible            |
| Point de fusion               | : > 90 °C                   |
| Point de congélation          | : Non applicable            |
| Point d'ébullition            | : Pas disponible            |
| Inflammabilité                | : Ininflammable.            |
| Propriétés explosives         | : Non explosif.             |
| Propriétés comburantes        | : Aucune donnée disponible. |
| Limites d'explosivité         | : Non applicable            |
| Limite inférieure d'explosion | : Non applicable            |
| Limite supérieure d'explosion | : Non applicable            |

# Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Point d'éclair                                 | : Non applicable         |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable         |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible         |
| pH   | : Pas disponible         |
| pH solution                                    | : Pas disponible         |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable         |
| Solubilité                                     | : Insoluble dans l'eau.  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible         |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible         |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible         |
| Masse volumique                                | : 1,35 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité relative                               | : Non applicable         |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non applicable         |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible         |
| Distribution granulométrique                   | : Pas disponible         |
| Forme de particule                             | : Pas disponible         |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Pas disponible         |
| État d'agrégation des particules               | : Pas disponible         |
| État d'agglomération des particules            | : Pas disponible         |
| Surface spécifique d'une particule             | : Pas disponible         |
| Empoussiérage des particules                   | : Pas disponible         |

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

## Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë (Inhalation)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

### Hranitherm 600.64

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Viscosité, cinématique | Non applicable |
|------------------------|----------------|

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

|  |  |
|--|--|
| Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien | : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % |
|--|--|

### 11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |  |
|--|--|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Hranitherm 600.64

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hranitherm 600.64

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

## Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Hranitherm 600.64

|                |             |
|----------------|-------------|
| Ecologie - sol | Non établi. |
|----------------|-------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Hranitherm 600.64

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non déterminé.  
Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Réutilisez, si possible. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

## Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

| ADR  | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|------|------|-----|-----|
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |      |      |     |     |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport par voie terrestre**

Non applicable

**Transport maritime**

Non applicable

**Transport aérien**

Non applicable

**Transport par voie fluviale**

Non applicable

**Transport ferroviaire**

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

## Hranitherm 600.64

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 26/06/2017

Date de révision: 13/03/2022

Remplace la version de: 26/06/2017

Version: 2.0

### Indications de changement

| Rubrique | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|----------|---|--------------|-----------|
|          | Remplace la fiche   | Ajouté       |           |
|          | Date de révision  | Ajouté       |           |
|          | Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien        | Ajouté       |           |
| 3        | Composition/informations sur les composants   | Modifié      |           |
| 4.1      | Premiers soins après ingestion  | Modifié      |           |
| 8.2      | Protection des mains  | Modifié      |           |
| 8.2      | Protection de la peau et du corps   | Modifié      |           |
| 9.1      | Masse volumique   | Ajouté       |           |
| 9.1      | Couleur   | Modifié      |           |
| 10.6     | Produits de décomposition dangereux   | Modifié      |           |
| 12.6     | Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien | Ajouté       |           |
| 16       | Conseils de formation   | Modifié      |           |
| 16       | Sources des données   | Modifié      |           |

### Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ADN   | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| CLP   | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| CE50  | Concentration médiane effective   |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| FDS   | Fiche de Données de Sécurité  |
| vPvB  | Très persistant et très bioaccumulable  |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet   |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| PNEC  | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |

Sources des données : Orientations de l'ECHA pour l'établissement de fiches de données de sécurité  
Base de données d'inventaire ECHA C & L.  
Documents de sécurité du fournisseur.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.